

ENGAGEMENT DES MISSIONS

1) Liste des pièces à transmettre au visa du CDE par bordereau**Obs1** 1.1) Coût du transport établi selon le devis transmis par le transporteur

En cas de modification du coût du transport, à la hausse ou à la baisse, présenter au visa du CDE :

- * Si la mission n'a pas encore eu lieu :
 - * la réquisition n'est pas notifiée au titulaire (ou agence de voyage) : refaire toutes les étapes depuis le début
 - * la réquisition a été notifiée au titulaire (ou agence de voyage) :
La réquisition comportant le montant modifié en rouge avec la mention "modifications approuvées" + date et signature de l'ordonnateur
- * Si la mission a déjà eu lieu (commencée ou achevée) :
 - * La facture du transporteur comportant la justification du service fait (mention de l'attestation) service fait + date et signature de l'ordonnateur
 - * La réquisition originale comportant le montant modifié en rouge avec la mention "modifications approuvées" + date et signature de l'ordonnateur

Obs2 Indemnités prévisibles calculées selon le barème de l'art 1er de la PJ. 1

En cas de modification de l'indemnité prévisible à la hausse ou à la baisse, présenter au visa du CDE :

- * L'OD original comportant le montant modifié en rouge avec la mention "modifications approuvées"

2) Saisie de l'engagement comptable dans POLYGF